

AFRIQUE DU SUD

Environnement opérationnel

Contexte

L'Afrique du Sud a reçu plus de 207 000 demandes d'asile individuelles en 2008 et 222 300 autres en 2009, chiffres près de quatre fois supérieurs à celui de 2007. Cette augmentation spectaculaire est à la fois le résultat d'un afflux massif de Zimbabwéens et de mouvements migratoires mixtes en provenance de l'Afrique de l'Est et de la Corne, ainsi que de la région des Grands Lacs. Ces mouvements englobent de nombreux demandeurs d'asile, mais aussi d'autres individus désireux de régulariser leur statut en Afrique du Sud pour des raisons extérieures à leur protection.

Afin d'accroître sa capacité de traitement des demandes d'asile, le ministère de l'Intérieur sud-africain a ouvert sept bureaux d'accueil des réfugiés dans les principales villes du pays. Mais le nombre de demandes est tel que la liste des dossiers en souffrance s'est tout de même allongée. En avril 2009, le ministère de l'Intérieur a suspendu les expulsions vers le Zimbabwe et annoncé une mesure spéciale qui dispense les Zimbabwéens de régulariser leur situation, tout en laissant la porte ouverte aux personnes en quête de protection internationale. Cette mesure n'a toutefois pas été appliquée et d'autres dispositions ont été annoncées en septembre 2010.

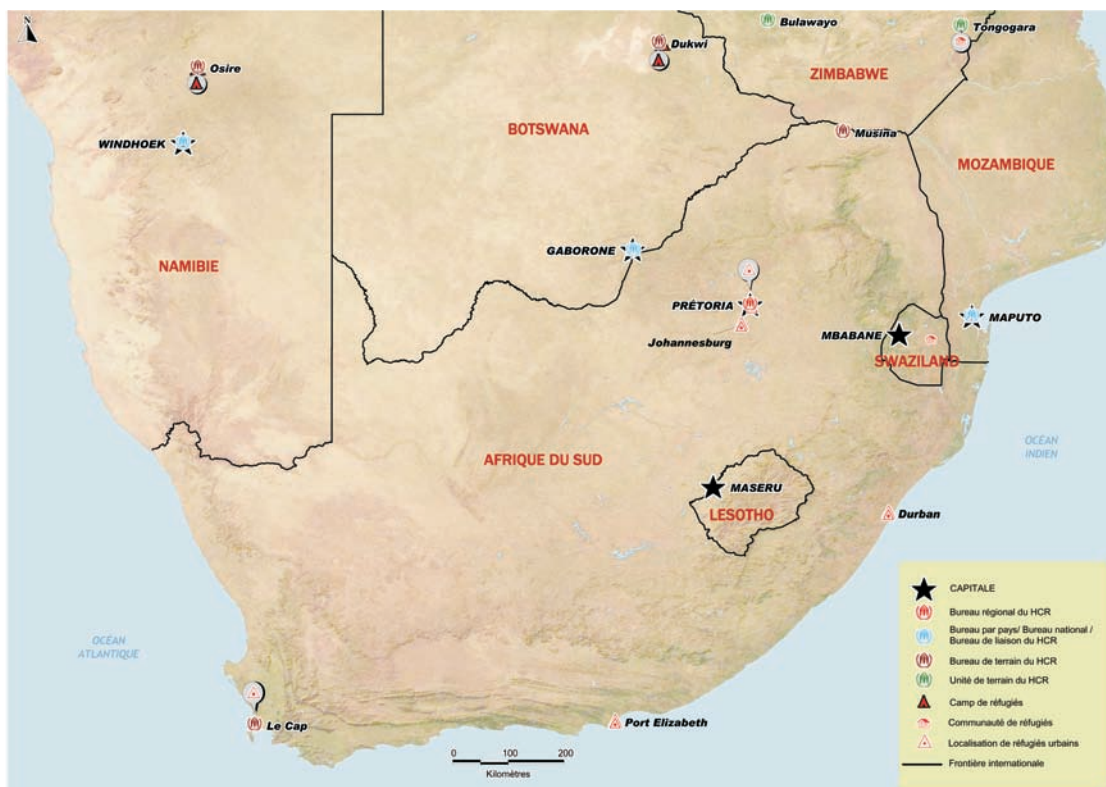
Les autres réfugiés et demandeurs d'asile présents en Afrique du Sud sont originaires de la région des Grands Lacs (en particulier du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda), ainsi que de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Éthiopie et Somalie). Tous les réfugiés et demandeurs d'asile vivant en Afrique du Sud peuvent circuler librement dans le pays, et la plupart d'entre eux s'installent dans des grandes villes déjà

surpeuplées en raison d'un exode rural sans précédent. Bien qu'ils soient théoriquement autorisés à travailler et à bénéficier de services sociaux élémentaires, le fort taux de chômage et les difficultés d'accès à ces services demeurent de sérieux handicaps.

La concurrence pour l'accès à l'emploi, aux marchés, aux services publics et au logement génère des tensions entre les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les communautés d'accueil. La violence xénophobe demeure présente, même si la crainte d'affrontements massifs à l'occasion de la Coupe du monde de football s'est avérée infondée.

Besoins

À la fin du premier semestre 2009, le HCR a entrepris des évaluations des besoins de protection au Cap, à Durban, à Johannesburg, à Port Elizabeth et à Pretoria, afin de déterminer



Chiffres prévisionnels pour l'Afrique du Sud

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Somalie	21 300	4 300	22 700	4 500
	Rép. dém. du Congo	11 200	2 200	12 000	2 400
	Éthiopie	5 000	1 000	6 500	1 300
	Pays divers	15 600	3 100	16 900	3 400
Demandeurs d'asile	Zimbabwe	261 500	45 300	266 500	46 200
	Malawi	33 100	4 900	40 100	5 000
	Éthiopie	22 600	4 300	27 600	4 400
	Pays divers	100 500	18 600	102 500	18 600
Total		470 800	83 700	494 800	85 800

les difficultés auxquelles sont confrontés les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains. Ces évaluations ont permis d'élaborer une stratégie globale de protection et de recherche de solutions pour 2010 et 2011. Celle-ci prévoit l'extension de l'assistance directe offerte pour une durée limitée dans les domaines des abris, des vivres, de la santé et de l'éducation, ainsi que des initiatives en faveur de l'autosuffisance.

En 2011, le ministère de l'Intérieur devrait réviser la politique de l'Afrique du Sud en matière de migration et entreprendre une réforme du régime national d'asile, afin de faire face au problème des flux mixtes. Le HCR lui prodiguera des conseils techniques pour l'aider à réduire le nombre des demandes d'asile et des appels en souffrance, ainsi qu'à améliorer les procédures d'enregistrement, d'accueil, de collecte de données, de gestion des dossiers et de détermination du statut de réfugié.

Bien que le rapatriement librement consenti soit une option offerte aux réfugiés venus d'Angola et de la région des Grands Lacs, ces derniers se montrent peu disposés à regagner leur pays. La réinstallation dans des pays tiers est requise pour les réfugiés les plus vulnérables qui souffrent de graves problèmes de protection et ne sont pas en mesure de s'intégrer sur place, en raison notamment de la xénophobie.

La législation sud-africaine prévoit l'octroi du statut de résident permanent et, à terme, de la citoyenneté aux réfugiés ayant vécu plus de cinq ans dans le pays. Afin de bénéficier de cette solution durable, les réfugiés ont besoin d'aide pour s'orienter dans les démarches administratives et pour parvenir à l'autosuffisance.

Stratégie et activités en 2011

Afin de planifier ses opérations pour 2011, le HCR a estimé le nombre de personnes relevant de sa compétence à environ 470 000, dont quelque 53 000 réfugiés reconnus comme tel. Au sein de cette population, environ 15 000 personnes recevront une assistance directe, tandis que les autres bénéficieront d'un appui indirect.

Le HCR aidera le ministère de l'Intérieur à réviser sa politique en matière d'asile et d'immigration en lui prodiguant des conseils techniques. Il aidera également les autorités à poursuivre le renforcement des capacités des bureaux d'accueil des réfugiés et à former leur personnel. L'Organisation encouragera la mise en œuvre de procédures d'asile rapides et équitables et l'instauration d'autres mécanismes pour les personnes n'ayant pas besoin d'une protection internationale.



Réfugiés zimbabwéens hébergés dans une église du centre de Johannesburg.

Objectifs et cibles prioritaires

Procédures de protection équitables

- La délivrance de documents d'identité est améliorée.
 - ☞ Tous les adultes relevant de la compétence du HCR reçoivent des documents de protection individuels.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Les cas de détention arbitraire sont réduits ou éliminés.
 - ☞ Le HCR a accès à tout moment aux personnes relevant de sa compétence qui sont placées en détention.

Besoins et services essentiels

- Les nouveaux arrivants et les individus les plus vulnérables reçoivent des abris d'urgence et une assistance alimentaire.
 - ☞ Environ 15 000 personnes bénéficient d'abris d'urgence et d'une assistance alimentaire en attendant que des mesures soient prises pour assurer leur autosuffisance.
- Un approvisionnement suffisant en articles domestiques et en produits d'hygiène de base est assuré.
 - ☞ Toutes les femmes et les adolescentes en âge de procréer et relevant de la compétence du HCR reçoivent des protections périodiques tous les mois.

Solutions durables

- Le potentiel en matière de réinstallations est réalisé.
 - ☞ Des demandes de réinstallation sont déposées pour quelque 1 500 individus ayant des besoins spécifiques.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile vulnérables bénéficieront d'une assistance alimentaire et d'abris provisoires. Les partenaires d'exécution du HCR dispenseront une aide en matière d'abris sur la base d'évaluations individuelles destinées à répondre aux besoins immédiats. L'Organisation appuiera également les interventions ayant un impact à plus long terme sur l'autosuffisance des réfugiés, telles que la formation professionnelle, l'aide à la recherche d'emploi et les solutions de microcrédit.

Le HCR explorera les trois solutions durables offertes aux réfugiés. Il appuiera le rapatriement librement consenti, cherchera à développer l'intégration sur place en aidant les réfugiés à solliciter le statut de résident permanent et soumettra des demandes de réinstallation pour les individus ne disposant d'aucune autre possibilité.

L'Organisation continuera également à coopérer avec le Gouvernement et ses autres partenaires pour renforcer la tolérance à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile, par le biais de campagnes d'information contre la xénophobie et d'interventions destinées à faciliter le dialogue au niveau communautaire.

● Contraintes

Il est extrêmement difficile de toucher tous les réfugiés et demandeurs d'asile dispersés dans un chapelet de grandes villes à

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	14
□ Total staff	64
Internationaux	28
Nationaux	33
VNU	3

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

Bonne Espérance
 Bureau d'aide juridique de Musina
 CARITAS, Swaziland
 Centre d'accueil des réfugiés du Cap
 Église El Shaddai
 Lawyers for Human Rights
 Nelson Mandela Metropolitan University
 Organisme d'aide aux réfugiés
 Sediba Hope
 Service jésuite des réfugiés
 Services sociaux pour les réfugiés
 Sonke Gender Justice
 Unit for Social Behaviour Studies
 Université du Cap, Bureau d'aide juridique

Autres :

OIM

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Centre national de gestion des catastrophes
 Conseils municipaux de Pretoria, Johannesburg, Le Cap et Durban
 Ministère de l'Éducation
 Ministère de l'Intérieur
 Ministère de la Santé
 Ministère des Gouvernements provinciaux et locaux
 Ministère du Développement social

ONG :

Mapendo

travers tout le pays. Le HCR a déjà étendu sa présence en renforçant les bureaux du Cap et de Musina en 2010, en concluant de nouveaux accords de partenariat et en prévoyant la création d'un bureau à Durban en 2011.

Le Haut Commissariat ne peut répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile vivant dans un environnement urbain difficile sans prendre en compte les populations locales déshéritées qui ont des besoins similaires. Afin d'éviter l'aggravation des tensions entre les communautés, il est essentiel que le HCR élargisse la plate-forme d'action humanitaire en impliquant d'autres partenaires dans des interventions coordonnées.

Bien que les campagnes de sensibilisation puissent contribuer à former et à influencer l'opinion publique, elles ne peuvent remédier aux causes profondes qui sous-tendent le problème de la xénophobie en Afrique du Sud.

Organisation et mise en œuvre

○ Coordination

En Afrique du Sud, le Haut Commissariat travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur, le ministère du Développement social, la Commission sud-africaine des droits de l'homme, les services de police, ainsi que d'autres ministères et organismes nationaux et diverses autorités provinciales et municipales. Le HCR coopère également avec les autres institutions onusiennes au sein de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Il dirige notamment le Groupe de travail sur la protection, qui a été créé grâce aux enseignements de l'intervention collective lancée par les différentes organisations lors de la vague de violence xénophobe de mai 2008. Ce groupe de

travail s'est peu à peu ouvert à des organismes gouvernementaux et à la société civile.

Le bureau régional du HCR à Pretoria assure une coordination stratégique, un contrôle de gestion et un appui technique pour les bureaux de pays situés en Angola, au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe. De surcroît, le bureau de Pretoria est directement responsable des programmes et des activités en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique du Sud, aux Comores, au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Swaziland.

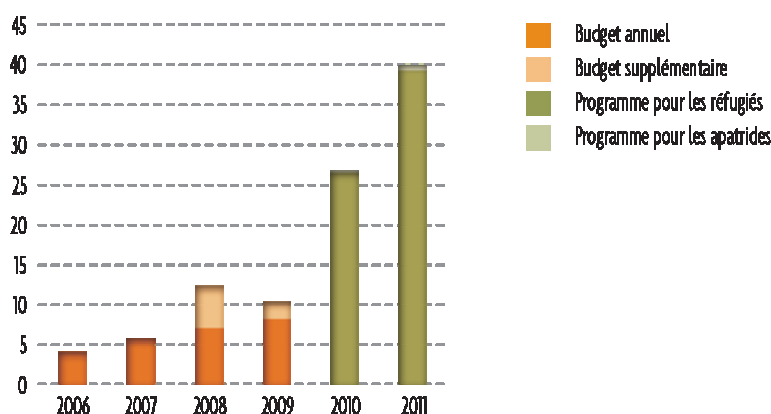
Informations financières

Le budget pour l'Afrique du Sud a progressé en 2006 et 2007, du fait de l'augmentation régulière de la population relevant de la compétence du HCR. En 2008, le budget a plus que doublé pour atteindre 12,3 millions de dollars E.-U., essentiellement en raison des violences xénophobes qui ont éclaté dans certaines grandes agglomérations sud-africaines. Une partie du budget a également servi à répondre aux besoins urgents des demandeurs d'asile originaires du Zimbabwe, lesquels ont afflué en masse à la suite des violences qui ont suivi les élections contestées de mars 2008. En 2009, le budget a diminué, grâce à l'amélioration de la situation au Zimbabwe et à la cessation des activités en faveur des personnes déplacées par les violences xénophobes l'année précédente.

Le budget pour l'Afrique du Sud a connu une nouvelle hausse sensible en 2010, suite à l'évaluation des besoins globaux qui a débouché sur un renforcement considérable des programmes d'assistance directe en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains.

Budget du HCR en Afrique du Sud 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2011 pour l'Afrique du Sud (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	334 666	0	334 666
Politiques de migrations nationales et régionales	84 666	0	84 666
Prévention du déplacement	359 295	0	359 295
Prévention de l'apatridie	0	1 031 941	1 031 941
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	396 699	0	396 699
Sous-total	1 175 327	1 031 941	2 207 268
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	1 525 770	0	1 525 770
Accès aux procédures d'asile	102 660	0	102 660
Détermination de statut juste et efficace	322 936	0	322 936
Documents individuels	762 438	0	762 438
Sous-total	2 713 804	0	2 713 804
Protection contre la violence et l'exploitation			
Impact sur les communautés hôtes	472 954	0	472 954
Application de la loi	169 586	0	169 586
Accès aux solutions juridiques	169 590	0	169 590
Détention non arbitraire	722 221	0	722 221
Sous-total	1 534 351	0	1 534 351
Besoins élémentaires et services essentiels			
Abris et autres infrastructures	6 002 419	0	6 002 419
Articles ménagers et d'hygiène de base	6 452 015	0	6 452 015
Soins de santé primaire	305 051	0	305 051
VIH et sida	344 524	0	344 524
Éducation	1 910 314	0	1 910 314
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	241 893	0	241 893
Sous-total	15 256 216	0	15 256 216
Solutions durables			
Retour volontaire	1 408 703	0	1 408 703
Réinstallation	2 129 060	0	2 129 060
Appui à l'intégration sur place	5 241 489	0	5 241 489
Sous-total	8 779 251	0	8 779 251
Relations extérieures			
Information publique	580 866	0	580 866
Sous-total	580 866	0	580 866
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	560 208	0	560 208
Gestion de programme, coordination et appui	2 927 644	0	2 927 644
Sous-total	3 487 853	0	3 487 853
Appui central et régional			
Direction et gestion stratégiques globales	127 292	0	127 292
Capacité centrale de préparation et de réponse aux situations d'urgence	4 517 292	0	4 517 292
Appui et conseils techniques aux opérations	994 296	0	994 296
Sous-total	5 638 879	0	5 638 879
Total	39 166 547	1 031 941	40 198 488
Budget 2010 révisé	26 439 591	350 000	26 789 591

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Environ 7 000 personnes ne recevront pas d'abris d'urgence ni d'assistance alimentaire.
- Environ 40 pour cent des adolescentes et des femmes en âge de procréer ne recevront pas tous les mois des protections périodiques.
- Le HCR ne soumettra qu'environ 800 demandes de réinstallation.
- Environ 35 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR ne recevront pas de documents de protection individuels.